

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-039

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Arrêté complétant le numérotage des immeubles sis en bordure du Passage des Buttes

Le Maire de Dreux, Conseiller régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'Article L.2213.28,

VU l'arrêté n°ARR2024-625 du 28 juin 2024 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX, Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au numérotage du Passage des Buttes,

CONSIDÉRANT l'ARR2025-839, mentionnant l'Impasse des Buttes, au lieu du Passage des Buttes,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté de numérotage n°ARR2025-839,

ARTICLE 2 - Le propriétaire dont il s'agit se verra attribuer les numéros suivants :

Propriétaire	Section cadastrale	Numéros attribués
M. ER-RAFIK Abdeljalil 16 passage des buttes 28100 Dreux	BL557 BL560 BL579	N°16

ARTICLE 2 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de DREUX, Monsieur le Commissaire divisionnaire (Chef de la circonscription de sécurité publique de DREUX), Monsieur le Chef de service de la police municipale et Directeur de la prévention et des risques urbains et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques à ORLÉANS, Messieurs les Directeurs de la poste, de la Société ORANGE et de la Direction générale des finances publiques.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 20 JAN. 2026

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué à l'occupation du  
domaine public

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux  
notification le



Sébastien LEROUX